

Alliance pour les espaces verts dans la capitale nationale – Communiqué de presse

B.P. 55085, 240 rue Sparks, Ottawa, Ontario K1P 1A1

Courriel: [admin@greenspace-alliance.ca](mailto:admin@greenspace-alliance.ca) Site web: [www.greenspace-alliance.ca](http://www.greenspace-alliance.ca)

## **La ville d'Ottawa devrait protéger les groupes d'intérêt public contre les frais de justice**

Pour diffusion immédiate

Le 16 décembre 2008

L'Alliance pour les espaces verts dans la capitale du Canada en appelle aux citoyens d'Ottawa et leur demande de faire pression sur leurs conseillers dans le but de soutenir l'initiative des Conseillers Rick Chiarelli et Alex Cullen qui vise à protéger les groupes communautaires et les contribuables ordinaires contre les frais municipaux de justice quand ceux-ci intentent une action en bonne foi et dans l'intérêt du public.

Fait sans précédent, la ville d'Ottawa a récemment demandé à son nouveau panel judiciaire d'exiger le paiement de frais judiciaires par l'Alliance. Ces frais sont occasionnés par une contestation sans succès devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. Cette action était partie intégrante des efforts de l'Alliance, depuis plus de dix ans, en vue de protéger le marais de Leitrim.

La ville exige 5.120 \$. Le 10 décembre, la Cour s'est prononcée en faveur de la ville et a décidé que les promoteurs de Findlay Creek Village, associés à Tartan, Tamarack et Taggart, devaient recevoir 25.000\$.

"Avoir à payer de telles sommes à la ville et aux promoteurs, signerait l'arrêt de mort de l'Alliance," dit la Présidente Cheryl Doran. "Pendant des années, notre organisation a apporté une importante contribution au débat sur l'environnement, tant en ce qui concerne les valeurs environnementales qu'en matière de qualité de vie dans la région de la capitale. Un ancien directeur municipal adjoint allait jusqu'à dire de l'une des représentantes de l'Alliance qu'elle était sa 'conscience environnementale'. Je ne peux pas croire que la ville se range maintenant aux côtés des promoteurs dans une action qui aura pour effet de nous empêcher de continuer ce travail."

La politique actuelle de la ville d'Ottawa encourage la participation du public dans la prise de décisions et reconnaît que ce processus doit être "respectueux du droit du public de participer". Ce qui devrait impliquer que chacun ait le droit de prendre une part active dans ledit processus, sans craindre une demande de paiement de frais. La menace de frais de justice est un frein indubitable à la participation du public, compte tenu du fait que les groupes d'intérêt public et les associations n'ont pas les mêmes moyens financiers que les municipalités ou les promoteurs.

Archie Campbell, Président de la Fédération des associations civiques d'Ottawa-Carleton, ajoute : "Je ne doute pas un instant que l'éventualité de se voir réclamer des

frais de justice ne refroidisse à coup sûr n'importe quel groupe ou individu qui souhaiterait s'opposer à une décision de la ville sur l'environnement ou tout autre sujet d'intérêt public".

Les conseillers Rick Chiarelli et Alex Cullen ont fait savoir qu'ils présenteraient une motion au Comité des services organisationnels et du développement économique le 6 janvier 2009. Si elle est approuvée, cela devrait empêcher les avocats de la municipalité de réclamer des frais de justice aux groupes communautaires quand ils se présentent devant des instances comme la Commission des affaires municipales de l'Ontario, les Cours etc. L'Alliance pour les espaces verts en appelle à tous les citoyens d'Ottawa et aux groupes communautaires afin qu'ils contactent leurs conseillers avant le 6 janvier et les pressent de soutenir cette motion, afin de protéger les requérants dans des actions d'intérêt public intentées en toute bonne foi.

-30-

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter **Cheryl Doran** au **613-290-9968**.

Pour plus de détails, visitez [www.greenspace-alliance.ca](http://www.greenspace-alliance.ca) .

#### Texte de la motion Chiarelli-Cullen

Moved by Councillor Rick Chiarelli  
Seconded by Councillor Alex Cullen

WHEREAS residents, community groups and resident organizations contribute significantly to public policy development at the City by offering advice and by putting aspects of Council decisions to the test;

AND WHEREAS community and resident public interest organizations contribute to the community agenda in a range of subject areas from the environment to accessibility to business issues to health protection to development issues;

AND WHEREAS this contribution is valuable to the community irrespective of whether the opinion advocated is ultimately shared by the majority of Council;

AND WHEREAS Council wishes to encourage participation in and by such community and resident public interest organizations and, in fact, gives out awards every year to members of the community for their participation in such activities;

AND WHEREAS occasionally, disputes and disagreements over matters of principle require decisions by third party tribunals, some

of which are established specifically to deal with that very kind of dispute;

AND WHEREAS many such tribunals and boards exist to invite participation by individuals, residents and community public interest organizations;

AND WHEREAS it is important to guard City tax dollars against claims and legal proceedings that are frivolous, vexatious or of oblique motive;

AND WHEREAS in instances where the City's position is upheld in hearings, legal and/or other proceedings in front of tribunals, the City operates under a set of unclear practices with respect to whether the City will apply to tribunals to have cost awards charged against the community and resident public interest groups to be paid over to the City;

AND WHEREAS a practice of seeking cost awards could serve as a deterrent to residents considering participating in such organizations or as individuals in the same democratic processes;

AND WHEREAS the City's Public Consultation policy includes the following provision for periodically refreshing that policy:

*Facilitating & Building Capacity for a Collaborative Community* – Strengthening links between the City and the community on public participation initiatives and building capacity in the community for citizen engagement on issues that affect them through a corporate Public Participation Community of Practice.

BE IT RESOLVED THAT Council clarify its policy on seeking cost awards after successfully defending its positions against community and resident public interest groups;

AND THAT the clarification be structured such that, in such disputes in front of tribunals, the City will not seek cost awards from community or resident public interest groups unless the presiding judge or tribunal or Chair of proceedings indicates that the case advanced by the community or resident public interest group is either frivolous, vexatious or of oblique motive.

FIN